que, suivant des instructions qui vienent de lui être transmises, il ne pourra être distribue sans sutorisation que les bulletins dont un exemplaire aura été déposé au parquet, signé de tous les candidats qui y figurent. Roubaix, 19 novembre 1874.

Le maire, C. DESCAT.

Les électeurs inscrits sur les listes électorales municipales arrêtées le 27 septembre dernier, en vertu de la loi du 7 juillet 1874, qui n'auraient pas reçu leur carte, sont invités à venir la réclamer au secrétariat de la mairie, le dimanche 22 courant, de huit heures du matin à six heures du soir. Mairie de Roubaix, 20 novembre

Le Maire, G. DESCAT.

Le Journal officiel d'aujourd'hui publie le décret suivant:

Le président de la République française, Sur le rapport des ministres de l'agricul-ture et du commerce et des finances; Vu l'article 2 de la loi du 18 juillet 1866, sur les courtiers de marchandises, ledit

artiele ainsi conçu:

« Il peurre être dressé par le tribunal de
commerce une liste tles ceurtiers de marchandises de la localité qui auront demandé

chandises de la localité qui auront demandé à y être inscrits;

> Nul ne pourra être inscrit sur ladite liste, s'il ne justifie..... 3º de l'acquittement d'un droit d'inscription une fois payé au Tréser. Ce droit d'inscription, qui ne pourra excéder 3,000 fr., sera fixé, peur chaque place, en raison de son impertance commerciale, par un décret rendu en laforme des règlements d'administration publique: »

blique; »
Vu le décret du 22 décembre 1866; Vu les demandes faites par les tribunaux de commerce de Dijea, Reubaix et Nancy, tendant à la fixation du droit d'inscription dans ces villes ;
Vu l'avis des Chambres de commerce et

des préfets ; Le Conseil d'Etat entendu, Décrète : Art. 1 ... Le droit d'inscription à payer

par les courtiers de marchandises qui de-manderont à être inscrits- sur la liste dres-sée par le tribunal de commerce, en exé-cution de l'article 2 de la loi du 18 juillet 1866, est fizé, peur les villes de Dijen, Reubaix et Nancy, de la manière sui-

Vante : 2,000 fr.

Boubaix . . . 2,000 fr.

Dijon . . . 1,500

Naney . . . 1,000

Art. 2. — Les ministres de l'agriculture

et du commerce et des finances sent chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret. présent décret. Fait à Paris, le 18 nevembre 1874. DE MAC-MAHON.

Mel DE MAC-MAHO! duc de Magenta. Par le Président de la République : Le ministre de l'agriculture et du commerce Le ministre des finances,

Voici le texte des paroles prononcées par M. Deregnaucourt, alors maire de Roubaix, dans le séance du 11 octobre 1871, (discussion de la subvention pour

M. le Metre. Je ferai une simple ebservation. — Nous avons en France la malheureusa habitude de demander à la ville, au département ou à l'Etat, les secours que nous devriens tirer de notre propre peche et que deit preduire l'initiative privée. En somme, toute la nonviette de la propriet de la population n'est de la population somme, toute la population n'est pas ama-teur de théâtre; est-il juste que teus paient pour le plaisir de quelques-uns? On neus présente une pétition en faveur de cette de-mande; mais si chacun des 500 signataires dennait son obole, cette demande ne nous serait pas soumise et neus n'auriens pas à cheisir entre l'utilité contestable de entre l'utilité contestable de cette Acheisir entre l'utilité contestable de cette entre de l'urgence incentestable de créer des écoles. Quant au produit des ectrois par le théâtre, je le conteste; le théâtre de Roubaix a jamais rapporté que des sécomptes: la liquidation de l'année théâtrale et souvent très ouéreuse; les directeurs font faillite, les artistes souvent ne sent est payée et ne pauvent par et étil

teure font faillite, les artistes souvent ne sont pas payés et ne peuvent payer, et s'il y a des dettes, elles compensent le bénéfice qu'il peut y avoir pour certains.

Cenviant il alers de denner une subventien quand elle ne produit rien ? Cette subventien sauscrait elle le théâtre ? Non, paisque, maigré la subventien, il y a des détrestrés. Ce qui le sauverait, ce sont les amateurs qui se cotiseraient peur lui donner sa subventien, en le suivant régulièrement.

istais encore la subvention, si nous un théatre convenuois population nourseit trouver a su recréer en aminimation aux concerts, etc., dans un édifice digne de la ville : mais ce thédère est insuffisant, mal situé, dange-

50300

taire de notre ambassade a eu son chancement. Il n'est pas probable, d'un autre côté, que le marquis àrmide dessieve longtempe ses fenctions d'ambassadeur d'Espagie à Paris, dans lecquelles il n'a pas toujeurs fait preuve des qualités indispensables aux diplomates, le calme et la mesure.

On dit qu'il est arrivé au ministère de l'intérieur des nouvelles peu rassurantes sur le caractère qu'auront les élections municipales dans les principales villes du Midi. A Marseille, à Touleuse et à Lyon on dit que les républicains extremes sent les plus redeutables ennemis de la république.

Roubaix-Tourcoing

Ext le marce de Roubaix donne avis que, suivant des instructions qui viennent de lui être transmises, il ne pour récempenser, encourager certains autreurs, certains directeurs. Plus tard en a substitué la ville à la caisse du seigneur peur récempenser, encourager certains autreurs, certains directeurs. Plus tard en a substitué la ville à la caisse du seigneur peur récempenser, encourager certains autreurs, certains directeurs. Plus tard en a substitué la ville à la caisse du seigneur peur récempenser, encourager certains autreurs, certains directeurs. Plus tard en a substitué la ville à la caisse du seigneur peur récempenser, encourager certains autreurs, certains directeurs. Plus tard en a substitué la ville à la ville à la caisse du seigneur peur récempenser, encourager certains autreurs certains directeurs.

A la suite de ces paroles, le Conseil refusait la subvention par 22 voix contre

refusait la subvention par 22 voix contre 10 et une abstention.

Pourquoi, cette année, M. Deregnaucourt, devenu propriétaire du théatre, n'est-il pas resté fidèle aux principes qu'il avait défendus avec tant de succès en ectobre 1871? Pourquoi, au lieu de refuser la subvention, comme il l'avait refusée 3 ans auparavant, s'est-il abstenu? Voilà ce qu'il serait bon que l'on ant.

Nous avons parlé, dit l'Autorité de Dunkerque, de l'offre généreuse que M. le ministre de la marine venait de faire la commission du monument qu'on élève à Dunkerque à la mémoire du sauveteur Tixier : quatre canons ont été

donnés par l'Etat pour enteurer cet donnés par l'Etat pour enteurer cet édifice commémorstif.

Nous avons parlé aussi de la sous-cription de S. M. le rei de Suède, qui a voulu participer à catte œuvre locale parce que le seuveteur avait péri en portant secours à des marins nor wégiens. A l'exemple de leur souverain, quelques personnes de cette contrée ont voulu apporter leur obole à ce souvenir qui doit se perpétuer; le président de la commission de Suède, M. Trystram, vient de recevoir une somme de 600 francs, dans ce but.

Lundi deraier, pour avoir le prétexte de cesser le travail, quatre ouvriers de la fabrique de sucre de M. Gruyelle, à Hénin-Liétard : François Caron, de Montigny, Jules Déas et Pierre Lemaire, de Noyelles Godault, Nester Lerey d'Hénin-Liétard, curent la coupable pen sée de jeter la moitié d'un fer à cheval dans les raperies de l'établissement.

Nestor Lerey fut chargé de l'exécution, et c'est ce qu'il fit à cinq heures et

demie du soir. Les malheureux ne pouvaient ignore que, s'ils réussissaient, les raperies sauteraient, et que plusiours personnes

Heureusement, la pièce de fer temba de façon à faire échouer leur sinistre projet. Quelques dommages seulement furent causés à la machine.

Une instruction judiciaire a amendarrestation de Nestor Leroy.

Le 1º Conseil de guerre, dans sa séance du 18 nevembre, a rendu les jugements suivants :

Alphonse Dhulut, qui était sous la surveillance de la haute police, s'est fait condamner à Dunkerque pour vol, es-croqueries et rupture de ban; ce jeune hemme appartient à la classe de 1872; ses nombreux méfaits lui ont fait oublier qu'il devait rejoindre le 128° de ligne au mois de juillet deraier. — Six meis d'emprisonnement.

Célestin Bichofs, soldat au 1<sup>st</sup> de li-gne, prévenu de désertion à l'intérieur en temps de paix, fera deux ans de la

Arthur Dercourt, soldat au 25° ba-taillon de chasseurs à pied, courait le sabre à la main dans la rue de Paris. Sans raison aucune voyant, un militaire du 43° de ligne sortir d'un cabaret, il le frappa lachement et lui fit une blessure au peuce de la main droite. Deux

Louis Chifflet, soldat au 8° de ligne, condamné per contumace à dir années de réclusion, se fit arrêter à Paris et condamuer par la Cour d'assises de la Seine à dix années de travaux forces pour vol qualifié. It vient aujourd'hui purger sa contumace et répondre du lait de désertion. Dix ans de réclusion, peine qui se confondra avec celle infligée par la Ceur d'assises de la

Alfred Rebetz: — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Respaix.

Etat-civil de Roubaix. - Décla-RATIONS DE NAISSANCES du 19 novembre.

Julien Desobry, rue de l'Ouest. — Marie
Pincet, rue d'Alma. — Hanri Farracques,
rue de Lille. — Régine Coon, rue de Lanney.

Réné Duquesne, Bas de l'Enfer.

DECLARATIONS DE DÉCRE du 19 novembre.

DECLARATIONS DE DÉCRÉ du 19 nevembre.

—Henri Smitz, 6 mois, rue d'Alma.—Jean
Lemaire, 70 ans, rentier, rue du Fort. —
Btéphanie Malfeyt, 29 ans, ménagère, rue
Jacquart.—Joseph Tinchon, 37 ans, fileur,
à l'Hôpital. — Edouard Barin, 2 jours, rue
Bernard —Alsberghe, présenté sans vie, aux
3 Pents.—Alphonse Watteaux, 7 mois, au
Fentenue. Fentency.

Cercio cathelique Couvriere de Dimenale 22 Novembre 1874.

Conférence, par M. J. Ruffelet. — I.

Le dreit et le deveir.

CONVOI FUNEBRE lecanile naissances de la famille LEMAIRE-HAR-LAUX, qui, par cubli in auraient per reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur François LEMAIRE, décide subtrement à Roubaix, le 19 nevembre 1874, dans sa 714 auraie, aont pride de constituer la primer année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant-lieu et de vouleir bien assister aux cenvoi at service solemnels qui aurent lieu le samedi 21 nevembre 1874. A Sheures, en l'église Saint-Martin. L'arsemblée à la maisen mertuaire, rue du Fort, 82.

CONVOI FUNEBRE Les amis naissances de le famille VANDEBEUGUE-CALONNE, qui, par oubli, n'auraient pas regu de lettre de faire part an décès de Dama Arroctum CALONNE, décésée au Blanc-Seau Tourcaing, le 19 nevembre 1874, dans se 22º anuée, sont priés de considérer le présent avis comma en tanant lieu et de voutoir bien assister aux convoi et service solennels qui aurent fieu le saméd 21, à 9 heures, en légèse Saint-Moi, su Blanc-Seau, à Toursoing.

Et à t'ebit selennel qui sera chanté, dans ladite église, le jeudi 17 décembre 1874, à 8 heures 1/2.

8 heures 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Mouveaux, Estamiact de Peuple.

OBIT SOLENNEL Da obit du mois sera célébré le lundi 23 novembre 1874, à 9 heures, en l'église Suinte-Elisabeth, pour le repos de l'âmé de Monsieur Prana-Louis FOURNIER, époux de dame Angles ODOUX, décédé subitement à Roubaix, le 23 octobre 1874, à l'âge de 68 ans.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme

Cour d'assisce du Nord

Andience 19 dunevembre Ministere public : M. GARPENTIER, premier

Ministere public: "GARPENTIER, premier avecat général.

2º Affaires. — Vois qualifés.

L'accusé est le nommé Henri Melbourne, agé de 31 ans, né à Valenciennés, demestique à Sainghin-en Mélantois.

Il était entré, le 2 Septembre demise, au

service du sieur Roger, cultivateur Le 6 au matin, son mattre constata qu'il avait pris la fuite, après aveir soustrait la somme de 325 fr. qui était placée dans

Arreis à Lille au moment pu il dépe

Arrêté à Lille, au moment su il dépen-sait dans les cabarets le produit de son vol, Melbourne à recount de suite les faita qui lui étaient imputés. Les antécédents de l'accusé sont des plus mauvais : il a déja subi 7 condamnations peur, vol escroquerie, abus de confiance, coups et blessures, outrage public à la pu-deur et rebellie envers les agents de l'autorité.

l'autorité.

Déclaré coupable sans circonstance atténuantes, Melbourne est coedamné à 3
années de réclusion et à 10 ans de surveil-Defenseur : M. Ed. Lemercier

Défenseur: Me Ed. Lemercier.

2º affaire. — Vels qualifiés.

Les six accusés qui viennent s'asseoir sur les bancs de la Cour d'assises fent partie de la bende Musinapus ils ent déjà été condamnés par le tribunal cerrectionnel de Lille peur des faits analogues à caux qui leur sont reprochés aujourd'hui. Ce sont les nommés: 1º Musinaque, Silvio; dit le grand Jules, âgé de 23 ans, né à Eunevelin;

vio; dit le grand Jules, Agé de 23 ans, né à Eunevelin;

2º Duchateau Al, honse, Agé de 45 ans, né à Wizernes, marchand à Lille;

3º Chatelain François, Agé de 22 ans, né à Avelin, emballeur à Lille;

4º Achille Santerne, Agé de 24 ans, né à Verneuil, marchand à Lille;

5º Fordinand Crépin, Agé de 44 ans, né à Bierne, farinier à Lille;

6º Joses Commers, Agé de 30 ans, né à Lechem, farinier à Lille.

Lechem, farinier à Lille.

Ils cent accusés de nembreux vols de fa-rines et de sacs vides, commis au préjudice du élétir Desaint avec les direcustances que Musmaque, Grépin et Commers étafent alors les ouvriers du sieur Desaint. L'audience continue.

## Faits Divers

UNE EXPLOSION A SAINT-DENIS.—
Une détonation fermidable réveillait ce matin en sur saut les pariaiens encere plongés dans le sommeil, a 6 heures et damis. Ce bruit, qui vonait évidemment du cêté nerd de la ville, avait conservé en arrivant au fond des quartiers les plus reculés de l'extrémité sud, toute la puissence d'un ceup de canen que l'en aurait tiré dans le voiginagé. Aussi les suppositions les plus abedides entrelles d'aberd couru dans les quartiers du centre, en la commotion, beauceup plus ferte, était venue jeter l'effrei au ceur des gens qui, à cette heure matinale, sont déjà à leurs affaires. On allait jusqu'à dire que le fort de La Briche veneit de sauter avec toute sa garnisen. L'accident, tout malheureux qu'il est, offrait cependant beaucoup meins de gravité. Le bruit provenait de l'explesion d'une usine de produits de teinture située à St-Denis. Au moment en les envriers venaient de se mettre sit travail, envriers vensient de se mettre se travail une chaudière contenant de l'éther en ébul lition et soumis à une forte pressien avait en éclatant, fait sauter les constructions légères qui l'anvierne sième

égères qui l'environnaient. Par un hasard providentiel, trois ouvriers seulement se trouvaient dans le bâtiment où la chaudière était placée, mais les mai-heureux ent payé pour leurs camarades.
L'un a eu le corpe entièrement carbonies,

parties south do its ports of the consider

Sie second est mort peu de temps après evel-été transporté à l'hôpital et le troisième, qui a été atteint aux reins, est dans un état

Parmi ceux qui étaient escupés dans les atellers voisins, un seul a été asses grévement blessé, mais une quinsains d'aurement reçu des contusions plus eu meins graves. La teusion de la vapeur a t'elle souls amené cet accident eu bien le malheur esti du à l'imprudence de l'un des treis euvriers qui ont été les premières vietimes? On l'ignore encore. Cepandant la dernière hypothèse semble, jusqu'à présent, la plus prebable. On dit, en effet, que le jeu des soupapes mettait la chaudière à l'abri d'une approchaet une lumière de la vapeur d'éther chassée par la pression, en aura plus vraisemblablement été la cause involentaire. Les réglements de l'usine interdisaient peurtant de la façon la plus formelle d'approcher aucune lumière des produits en préparation avant l'inspection du chimiste de l'établissement, qui avait lieu habituellement à huit heures. Quatre constructions légères ent été entièrement détruites, les autres n'ent eu que leurs vitrages et leur toiture endommagés. Les maisons du veisinage et la gare de Saint-Danis ont souffert pareillement; mais en somme les partes matérielles sont relativement peu considérables. Les produits fabriqués ent été préservés.

Aux détails qui précèdent, nous croyens Parmi coux qui étaient occupés dans le

hles. Les produits fabriqués ent été préservés.

Aux détails qui précèdent, nous croyens devoir ajouter que, d'après le Bien-Public, l'éther ne serait pour rien dans ce terrible accident. A l'extrémité de l'usine il exiscait, dit ce journal, un petit hangar spécial protégé par une grille, et où ne pouvaient pénétrer que le contre-maître et des ouvriers d'élite. Le se faisait le transvassment du preduit qu'en fabrique spécialement dans l'usine de M. Peirier, et dont la fabrication est même tenue secrète. Le centact d'une lumière au produit particulièrement explesible, qui s'appelle le nitrate déméthyle, est, creyens-neus, la véritable cause de l'explesion.

Comme nous la Liberté croit qu'une lan Comme nous, la Liberté croît qu'une lan-terne ratrouyée dans les ruines a mis le feu à 100 kilogr. d'éther dont l'inflammation instantanée a suifi peur produire l'explosien. C'est à côté de cette lanterne qu'en à re-trouvé le corps calciné et mutilé de l'un des trois ouvriers, un jeune homme de 25 ans à peine, du nom de Daguchi. Le malheur-reux était méconnaissable. On a retiré à 26 mètres de lui un de ses bras enfoui sous les ruinesr.

mètres de lui un de ses bras enfoul sons les ruinesr.

La pendule de la buvette du chemin de fer s'est arrêtée juste à 6 heures 27, mement de l'explosion.

Les dégâts se sent étendus jusqu'aux maisons de Paris veisines des fortifications de ce côté de la capitale, la plupart ont eu toutes leurs vitres cassées. À la gare du chemin de fer du Nord, le sel était jenché, ce matin de débris de verre, un employé atmatin, de débris de verre, un employé at-teint au visage par un éclat a été blessé au-dessous de l'œil.

Une souscription en faveur des victimes a été ouverte immédiatement par les soins du Conseil municipal de St-Denis. Le ministre de l'intérieur aurait déjà enveyté, dit-en, 500 fr. De son côté, M. Poirier, preprié-taire de l'usine, a premis de ne pas laisser ses 250 euvriers sans ressources, pendant les quelques jours de repos fercé qu'ils vont avoir à subir.

Les blessés transportés à l'hospice sont au nombre de quatre et la gravité de leurs blessures conne les plus vives inquiétudes. Veici leurs noms: 1° Welcham Pierre, 27 aas, marié, un enfant; 2° Woitier Marcisse, 21 ans, célibataire: 2° Philimpierre. 21 ans, célibataire; 3º Philippoteaux Eu-gène, 32 ans, marié, 2 enfants; 4º Mettayer François, 33 ans, célibataire. Six autres euvriers blessés, après avoir reçu les premiers soins à l'hôpital, ont été transportés chez oux. Lour état est moins inquiétant.

 La Cour d'appel de Dijen a prenencé sen arrêt dans l'affaire des troubles du Grouzet. Toutes les peines précédemment portées out été maintenues.

— Une série de faits des plus graves, en matière de contrebande, vient d'être découverte à Montpellier.—On sait que les marchandises entrant en ville pour y être consommées, paient des droits assez élevés, tandis que pa dis que ces droits sont presque insignifiants, alors que cès marchandises doivent en res-sortir peur être consommées ailleurs. Quel-ques préposés de l'octroi de Montpellier, de ques préposés de l'octroi de Montpellier, de concert avec des commerçants de la ville, avaient imaginé le système de feaude mi vant: Après avoir consigné l'entrée de la marchandise sur le registre el lec, ils en constataient faussement la sortie dans un dese ad, alors qu'elle ne sortait pas effectivement et était consommée dans la ville. Le mentant des droits soustraite au fisc par catte manqueve franduleme était partagé. entre les commerçants, les préposés et estaines personnes qui servaient d'intermédiaire entre les uns et les autres. Quatre arrestations ont été opérésa.

— Une tentative de vel à main armée a en lieu dernièrement sur la route de Teuce à Montfaucon (Loire). Deux jeunes gans, deux frères qui suivaient la route dans un deux frères qui suivaient la route dans un char à bancs, out été attaqués per plusieurs individus. G-ace à l'énergie et le présence d'esprit dont ils ont fait preuve, ils ent pu, en frappant à dreite et à gauche avec le manche de leur feuet, se débarrasser de leurs aggresseurs et leur échapper par la fuite. Mais ils ont emperté des tracés de leurs aggresseurs et leur échapper par la fuite Mais ils ont emperté des tracés de leurs aggresseurs et leur échapper par la fuite m'ils ent du soutenir; l'un de ces jeunes gens a reçu huit coups de couteau, et l'autre deux. Aucune de ces hisseures, heureussement, n'a de gravité, la lame n'ayant pas pénétré profondément.

— On écrit du cautes de Lavorète Chille.

- On scrit du canton de Lavoute Chillac

à l'Abeille brivadoise :

a Des faits regrettables ent éclaté à Lavette Chillac pendant la révision de l'armée territoriale. Deux individus ayant été arrette pour avoir troublé l'ordre, un grand nombre d'autres, excités par l'ivresse et de mauvais conseils s'en sent pris aux gendarmes, et, aux cris de vive la république, ont engagé contre eux une lutte dans laquelle l'effusion, qui semblait imminente, a été heureusement évitée, grace surteut à l'inter-

vention energique et digne es plus grands dispus de M. le sous-préfet et de M. le capitaine Prohet. Il y a eu néammeins quelques blessures assex graves de part et d'autre. Un genderme, notamment, a reçu à la tête un violent coup de nerf de houf. Le justice est saisie de l'affaire.

Le Moniton de Puy de Done arrance le suppression prechaine du camp de Tont. du Château. Les troupes qui l'occupant rentreraient à Clermond-Ferrand, et elles seraient installées au champ de manqueres dans des baraques en se trouvent de deux compagnics du train d'artillerie et un bataillen du 1806 de ligne.

L'EXPLORATION DE L'APRIQUE CENTRALE!

La Daile Telegraph a raçu use érècintéressante communication de son correspondent partisalier, M. Hessi Stanley (le même qui a déceuvert Livingstene), annenant la réussite de son exploration du Della et du cours principal de la rivière Rufii, qui caule vara la sier, à soixante dix milles de Zanzibar. Sa lettre est datée de cette dernière ville, le thécèchee.

Le 30 apptembre, M. Stanley quittait Zangibar, par mer, accompagné de deux Angluis, M. Poccek et Francia et attaquait le Delta par l'ouverturs appelée Simbeloranga. De là, ils gagnèrent le cours principal du ficure et le immentèrent plus haut que personne ne l'avait jamais fait. Après avoir constaté deux autres branches largue et navigables du Delta, ils gagnaient aisément Kison, endreit où le ficure est généralement Areversé par les carratties des maréhands d'esclaves qui se rende de maréhands d'esclaves qui se rende de maréhands d'esclaves qui se rende de la Dar Salaam et aux ports situés au nord.

Les canots et autres embarcations légères Les canots et autres emharcations légères peuvent remonter le fiscive jusqu'à 240 milles de la côte Rien ne serait plus facile que d'établir dans cette contrée un commerce aussi régulier que profitable d'ivoire et de gommé avec les nombreuses pepulations qui habitent les rives fertiles du Ruffij. Il indique aussi comment les carrots, convenablement équipés, des savires de S. M. Britannique peuvent parvenir jusqu'à Kison et intercepter complètement le trafic des eccleves qui se fait avec le Nord. L'embarcation de M. Sianley, The Ways, a parfaitement sons poudant tout le voyage; après avoir relevé et dessiné la carte du Delta du Rufini et visité l'île de Mafis, il su rétourné à Zanzibar, où il ffeit, au départ de sa no à Zanzibar, où il était, su départ de ca lettre, en train d'enrôler des hommes peur tanter une grande expédition dans l'intérieur de l'Afrique.

— On a entièrement abattu hier l'échafaudage de la coleante Vendôme. Les passants se sont greupés toute la jeurnée, sous
la pluie, au pied du monument, peur examiner le résultat des longs travaux de sa
recenstruction. Le grand tube de bronse
foncé, que l'en cennaissait, a fait place à
une surface peu uniforme; les traces du
rebeulonnage sent visibles, et, peur achever
la restauration, peur mettre la dernière patine, il faut encore l'Interventien d'un euvrier qui, nous l'empérans, aura teut leisir vrier qui, nous l'espérans, aura tout leielr

- Une scène sanglante, qui eut tenté le pinceau de Van Oltade du le burin de Callot, se passail, à neuf henres et demis du soir, chez un marchand de vin de la rue soir, chez un marchanu d'une querelle entre Coquillière; à la suite d'une querelle entre deux censemmateurs, jouant aux cartes, deux censemmateurs, jouant aux cartes, l'un d'eux, nommé H... a brisé sur la tête de son partner une bouteille pleine de

Le malheureux est tombé tout sanglant, Le malheureux est tombé tout sangiant, il avait au crâne une large fracture.

En pertant le coup, M..., aeu trois deigte de la main dreite antièrement tranchée par un fragment de verre. Les blesses out reçu les premiers soins dans une pharmacie, et M. Dodieau, commissaire de police du quartier, acommencé une anquête.

- Les six chaleupes canennières den t nous avens parlé dans le temps, et desti-nées à notre colonie de Cochinchine, sont en ce moment amarrées dans le bras gau-che de la Saine, le long du mur de l'écluse de la Monnaie. Elle viennent des ate-liers de M. Nermand, constructeur au

Havre.

La coque est en tôle solide. La ferce de chacune des machines n'est pas inférieure à vingt..huit chevaux.

Les chaloupes sont néanmoins de si petes dimensions que les nembreux passants flânant sur le Pont-Neuf et sur le quai de

Elles n'en méritent pas meins l'attention du public par la selidité de leur construc-tion et les commedités de leur aménage-

Elles partiront demain matin pour Toulen, par l'itinéraire suivant : elles suivrent la Seine, puis l'Yonne, jusqu'à la Roche; de là, elles se rendront, par le canal de Burgaine, à Saint Jesa de l'anne de la Saène, puis, dans le libéne, qu'alle de-

Saèna, puis, dans le litaire quelle decendront jusqu'à la mer.

Enfin, une feis arrivées à Toulen, elles
serent armées chacune de deux canens.

Les chaloupes ne calent que i m. 50;
elles ne feroat pas uanga de leura machines
pendant leur long voyage, at recourrent
aux services des remerqueurs.

C'est M. Pierre Delbert qui deit les livrer, à Toulen, à l'Eint. Elles partirent
biantét après de se port de mer à destinatien de la Cochinchine, où elles ferent le
service des rivières.

Canus avvariannux.— On écrit d'Alan-

CRIME MYSTERIBUX. - On ferit d'Ales

« Un assassinat, entouré de circonstances des plus étranges, a été commis dans cette ville.

ville.

Ju photographe negané Freme, Regagnel d'origine, demourant rus du Peat-Neuf, avait coaté de paraltre depuis une huitaine de jenn. Il vivait son. Les passionneises de l'hôtel où il prensit son repas le crayaient nagit pour Flere, son il avait une que que de son établissement de photographie, que qu'il se leur est pas annencé son voyage. Hais une lettre arrivée de Flere mande son dicasse, évaille les son popes. Le 28 et testes, en és décide à antièmer le parte de